

Instance : Instance Nationale de Concertation Recouvrement

Date : 8 novembre 2018

Lieu : UCANSS

Participants : ACOSS : Y. G. Amghar, L. Ducombs, S. Patout, G. Favre.
UCANSS MG. Dubreuil. CNAM. OS dont pour la CFE-CGC G. Soudarin, H. Le Maoût, A. Raguin , J. Janvier

La réunion :

-Son objet : Feuille de route RH pour 2018-2022 et intégration d'une partie des personnels de l'AGESSA et de la Maison des Artistes.

-Le contexte : Diffusion du rapport du Comité Action Publique 2022 en juin 2018 et discours de M Darmanin le 11 juillet 2018 annonçant la création d'une Agence Unique du Recouvrement d'où inquiétude exprimée par tous les représentants des salariés.

Les enjeux :

- Pérennisation ou disparition de la branche Recouvrement.

-Réussite de l'intégration d'une partie des missions et personnels de l'AGESSA et la MDA. Echéance au 1er janvier 2019.

L'essentiel :

La déclaration ministérielle a occupé la moitié de la réunion. Questions FEC-FO : de nouvelles restructurations sont-elles à venir ? CFE-CGC, une réforme de grande ampleur se prépare, CGT, l'Etat veut rapprocher les sphères fiscales et sociales.

Au non du SNPDOSS j'ai indiqué avoir lu le rapport CAP 22 et avoir trouvé ce texte en contradiction avec les annonces ministérielles puisqu' Il y est préconisé de centraliser le recouvrement de tous les impôts, taxes, contributions et contrôles sur deux institutions, la DGFiP d'une part et le Recouvrement de l'autre. YG. Amghar a confirmé que pour lui « on est sur du flou et de la contradiction ». Une Agence n'a pas forcément de personnalité juridique. Il a annoncé la création d'une mission confiée à une personne qualifiée visant à développer la simplification et la performance dans ces domaines. Auditionné par le groupe de travail il avait souhaité le développement de synergies, comme le partage de données, entre les deux Institutions.

Sur la reprise d'une partie de missions et personnels de l'AGESSA et la MDA il a été précisé que ces structures conserveraient 24 agents, notamment pour l'accueil et l'action sociale. 67 devraient rejoindre l'URSSAF de Paris et l'URSSAF de Limoge aurait 40 créations de postes sur la COG. Une base informatique commune permettra aux ex-salariés de l'AGESSA-MDA de continuer à gérer les comptes cotisants de leurs ressortissants, le temps que les formations aient lieu de part et d'autre. Un accord sur les conditions d'intégration des salariés au RG a été négocié et signé par la MDA mais pas l'AGESSA. Une décision unilatérale employeur a été prise prenant en compte tout le texte sauf une partie de l'indemnisation de la mobilité.

L'intégration des salariés de la SSTI : négociation d'accords locaux ou cadrage national : Négociation en cours au niveau national qui sera assez structurante, après « on verra ».